

**Avis 24-306 du personnel des
Autorités canadiennes en valeurs mobilières**

***Norme canadienne 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles –
Rapport sur les anomalies***

La partie 4 de la Norme canadienne 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles (la « règle ») prévoit la transmission à l'autorité en valeurs mobilières compétente par les personnes inscrites, dans certaines circonstances, d'un rapport conformément à l'Annexe 24-101A1, *Rapport de la personne inscrite sur les anomalies de déclaration et d'appariement des opérations LCP/RCP* (le « rapport »). Le rapport doit être transmis lorsque le pourcentage des opérations LCP/RCP (calculé selon le volume ou la valeur) exécutées par la personne inscrite (s'il s'agit d'un courtier) ou pour son compte (s'il s'agit d'un conseiller) au cours d'un trimestre civil donné qui ont été *appariées* avant l'heure limite prescrite par le règlement est inférieur au pourcentage prévu. Se reporter à la partie 10 de la règle ou à la partie 7 de l'instruction complémentaire connexe pour connaître les dates, délais et pourcentages applicables pendant la période de transition.

Transmission du rapport

Transmission en ligne

La personne inscrite peut remplir une version électronique du rapport et la transmettre à l'autorité en valeurs mobilières compétente sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») à l'adresse suivante : www.csa-acvm.ca.

Procédure manuelle de transmission

Il est également possible d'imprimer le rapport en cliquant sur le lien paraissant sur le site Web des ACVM, et de le transmettre à l'autorité en valeurs mobilières compétente par la poste, par télécopieur ou par courriel. Le numéro de télécopieur et l'adresse électronique des autorités en valeurs mobilières compétentes sont donnés ci-après.

On peut obtenir des renseignements sur la règle, l'instruction complémentaire et l'Avis 24-305 du personnel des ACVM portant sur les questions fréquemment posées à propos de la règle sur les sites Web suivants :

- ACVM : www.csa-acvm.ca
- Autorité des marchés financiers :
<http://www.lautorite.qc.ca/reglementation/valeurs-mobilières/autres-reglements-textes-vigueur.fr.html>
- British Columbia Securities Commission :
<http://www.besc.bc.ca/policy.aspx?id=5508&cat=2%20-%20Certain%20Capital%20Market%20Participants>

- Alberta Securities Commission :
<http://albertasecurities.com/securitiesLaw/Pages/ViewDocument.aspx?ProjectId=b9440adf-71d1-4e2b-9d7a-87aae368f84b>
- Commission des valeurs mobilières du Manitoba :
http://www.msc.gov.mb.ca/legal_docs/legislation/rules/24_101_msc_rule_2007_1.pdf
- Commission des valeurs mobilières de l'Ontario :
http://www.osc.gov.on.ca/HotTopics/STP/stp_index.jsp

Pour toute question sur la règle ou sur la manière de remplir et de transmettre le rapport, veuillez communiquer avec l'autorité en valeurs mobilières compétente, dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Serge Boisvert
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514-395-0337, poste 4358
Télécopieur : 514-873-7455
serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Nathalie Gallant
Analyste en produits dérivés
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514-395-0337, poste 4363
Télécopieur : 514-873-7455
nathalie.gallant@lautorite.qc.ca

Maxime Paré
Senior Legal Counsel
Market Regulation
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Téléphone : 416-593-3650
Télécopieur : 416-595-8940
mpare@osc.gov.on.ca

Emily Sutlic
Legal Counsel
Market Regulation
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Téléphone : 416-593-2362
Télécopieur : 416-595-8940
esutlic@osc.gov.on.ca

Alina Bazavan
Data Analyst
Market Regulation

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Téléphone : 416-593-8082
Télécopieur : 416-595-8940
abazavan@osc.gov.on.ca

Karen Andreychuk
Legal Counsel, Market Regulation
Alberta Securities Commission
Téléphone : 403-297-5946
Télécopieur : 403-297-4113
karen.andreychuk@seccom.ab.ca

Janice Leung
Senior Securities Examiner, Capital Markets Regulation
British Columbia Securities Commission
Téléphone : 604-899-6752
Télécopieur : 604-899-6506
jleung@bcsc.bc.ca

Michael Sorbo
Manager Examinations, Capital Markets Regulation
British Columbia Securities Commission
Téléphone : 604-899-6689
Télécopieur : 604-899-6506
msorbo@bcsc.bc.ca

Bob Bouchard
Director and Chief Administration Officer
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Téléphone : 204-945-2555
Télécopieur : 204-945-0330
bob.bouchard@gov.mb.ca

Neil Sandler
Legal Counsel, Market Regulation
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
Téléphone : 506-643-7857
Télécopieur : 506-658-3059
neil.sandler@nbsc-cvmnb.ca

Shirley P. Lee
Secretary to the Commission and Securities Analyst
Nova Scotia Securities Commission
Téléphone : 902-424-5441
Télécopieur : 902-424-3624
leesp@gov.ns.ca

Le 1^{er} février 2008